



**Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost**

No de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PRÉVOST

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, le lundi 8 août 2022 à 19 h. La présente séance s'est ouverte à 19 h 34.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Joey Leckman, M. Pier-Luc Laurin, M. Michel Morin, Mme Michèle Guay, M. Pierre Daigneault, tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Sont absents à cette séance les membres du conseil : Mme Sara Dupras.

Assistent également à cette séance, Me Caroline Dion, greffière.

Me Laurent Laberge, directeur général, est absent.

1.

1.1

24689-08-22

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Joey Leckman et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

1.2

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

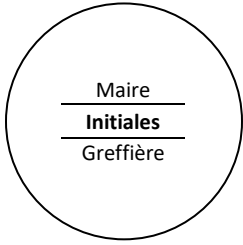
2.

2.1

24690-08-22

**RÉALISATION EN MODE CLÉ EN MAIN D'UN PARC DE PLANCHES À ROULETTES  
AU PARC DOMAINE LAURENTIEN – APPEL D'OFFRES PUBLIC ING-SP-2022-52**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public numéro ING-SP-2022-52 dans le journal *Info Laurentides* du 29 juin 2022 et sur le *Système électronique d'appel d'offres (SÉAO)* pour la réalisation en mode « clés en main » d'un parc de planches à roulettes au parc Domaine Laurentien;



**Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost**

No de résolution

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions prévue le 25 juillet 2022;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue pour ce projet;

Il est proposé par M. Joey Leckman et résolu unanimement :

1. De prendre acte qu'aucune soumission n'a été reçue pour cet appel d'offres et d'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres pour ces travaux.

3.

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 37 à 19 h 37.

4.

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS**

Les conseillers interviennent relativement à divers sujets.

5.

5.1

24691-08-22

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Pier-Luc Laurin et résolu unanimement que la présente séance soit et est levée à 19 h 38.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 24689-08-22 à 24691-08-22 contenues dans ce procès-verbal.

[ORIGINAL SIGNÉ]

\_\_\_\_\_

Paul Germain, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions numéros 24689-08-22 à 24691-08-22 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 8 août 2022.

[ORIGINAL SIGNÉ]

\_\_\_\_\_

Me Caroline Dion  
Greffière